

<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ</b> <b>N° F-2021-003 R2</b>		Date d'émission : <b>16 avril 2026</b>	Page : <b>1/3</b>
Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour du matériel qui relève de l'annexe I du règlement (UE) 2018/1139.			
<b><i>Un équipement concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de la DGAC.</i></b>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) :		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) :	
		<b>CN F-2021-003 R1 du 08/09/2025</b>	
Responsable de la navigabilité du matériel :		Type(s) de matériel(s) :	
<b>AERODYNE RESEARCH LLC</b>		<b>PARACHUTE</b> <b>Sac harnais ICON</b>	
QAC n° FR.QACI.121.016 du 5 avril 2016			
Chapitre ATA :	Objet :		
<b>NIL</b>	<b>Conteneur de secours : interdiction des petites tailles, position du sectionneur du déclencheur et périodicité des pliages</b>		

## 1. APPLICABILITÉ

La présente consigne de navigabilité s'applique à tous les sacs-harnais de type ICON fabriqués par AERODYNE RESEARCH LLC.

## 2. RAISONS

Plusieurs cas de retard d'ouverture du conteneur de secours après activation de la commande d'ouverture manuelle au sol ont été rencontrés lors de pliages en service et lors d'essais au sol réalisés par la Direction générale de l'armement (DGA).

Sur la base des essais réalisés par la DGA, l'édition originale de cette consigne de navigabilité (CN) imposait l'interdiction immédiate des sauts avec un conteneur de secours dont le sectionneur du déclencheur est positionné en-dessous de l'extracteur.

Bien que des cas de retard d'ouverture après activation de la commande d'ouverture manuelle au sol, avec un sectionneur correctement positionné, aient aussi été observés, sur des sac-harnais de taille I1, I2 et I3, AERODYNE RESEARCH LLC et la FAA avaient indiqué que ces extractions au sol ne sont pas représentatives des situations réelles d'ouverture en vol, et que tous les essais en vol réalisés lors de l'homologation du matériel, ainsi que spécifiquement à la suite des essais de la DGA, montrent un déploiement satisfaisant.

Afin de se rapprocher des conditions d'utilisation de l'Etat de conception du matériel, la révision 1 de la présente CN ramenait la périodicité de pliage pour les sacs-harnais ICON de taille I1, I2 et I3 à 180 jours, valeur applicable aux Etats-Unis.

### RAISON DE LA PRÉSENTE RÉVISION 2

Un accident mortel est survenu au Royaume Uni le 6 avril 2026.

A la suite de cet accident, British Skydiving, ainsi que les autorités d'autres Etats, ont décidé l'arrêt immédiat des sauts avec les sac-harnais de type ICON.

Dans l'attente des résultats de l'enquête relative à cet accident, la présente révision 2 de la CN interdit les sauts avec les sac-harnais ICON de taille I1, I2 et I3.

Pour les autres tailles, la CN ramène la périodicité de pliage à 6 mois et impose la réalisation d'un test d'extraction au sol, filmé, à chaque cycle de repliage.

### **3. ACTIONS REQUISES ET DÉLAIS D'APPLICATION**

Les mesures suivantes sont rendues obligatoires à partir de la date d'entrée en vigueur de cette consigne de navigabilité :

**3.1. Tout saut avec un sac-harnais ICON de taille I1, I2 ou I3 est interdit.**

**3.2. Avant le prochain saut avec un sac-harnais ICON autre que ceux visé au § 3.1, sauf si déjà accompli, vérifier la position du sectionneur du déclencheur d'ouverture du conteneur de secours.**

**Tout saut avec un sac-harnais dont le sectionneur est positionné en-dessous de l'extracteur est interdit.**

L'application de ce § 3.2. doit être inscrite dans le livret parachute.

Note : si le sectionneur peut être repositionné au-dessus de l'extracteur (cas d'un conteneur offrant les deux options, ou en cas d'application du bulletin service SB210108 d'AERODYNE), les sauts sont à nouveau autorisés.

**3.3. A compter du 16 juillet 2026, la périodicité du pliage annuel de la voile secours est réduite à 6 mois pour tous les sacs-harnais ICON.**

En conséquence, à compter du 16 juillet 2026, aucun saut n'est autorisé avec un sac-harnais ICON dont le dernier pliage de la voile secours remonte à plus de 6 mois.

**3.4 Lors de chaque repliage, réaliser un test d'extraction au sol, et rapporter à la DSAC tout délai d'ouverture jugé anormal.**

Le test est conduit dans les conditions suivantes :

- Le parachute, dont la voilure principale est préalablement pliée, est endossé par une personne en position debout. Les cuissardes ainsi que la sangle de poitrine doivent être correctement ajustées et serrées, dans des conditions représentatives d'une utilisation en saut.
- L'action sur la poignée de secours est effectuée par la personne équipée du parachute.
- Le test doit faire l'objet d'un enregistrement vidéo répondant aux exigences suivantes :
  - La prise de vue est réalisée selon un axe perpendiculaire à l'action et au conteneur de secours ; le cadrage doit inclure simultanément le conteneur de secours et l'action exercée sur la poignée de commande de secours.
  - L'enregistrement doit permettre d'identifier précisément un éventuel délai entre l'action sur la poignée et le jaillissement de l'extracteur.

### **4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

Bulletin service SB210108 d'AERODYNE du 25 janvier 2008 ou toute version ultérieure approuvée

### **5. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

De la CN originale : dès publication, le 19 novembre 2021.

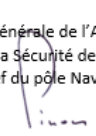
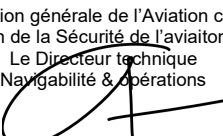
De la présente révision 2 de la CN : dès publication, le 16 avril 2026

## **6. CONTACT**

Les demandes de renseignements concernant cette CN peuvent être adressées à [dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr)

## **7. APPROBATION**

Cette CN est approuvée par la DGAC.

Rédacteur	Benoît PINON	Approbateur	François GIBELLI
Date	16/04/2026	Date	16/04/2026
Signature	<p>Direction générale de l'Aviation civile Direction de la Sécurité de l'aviation civile Le chef du pôle Navigabilité</p>  <p>Benoît PINON</p>	Signature	<p>Direction générale de l'Aviation civile Direction de la Sécurité de l'aviation civile Le Directeur technique Navigabilité &amp; Opérations</p>  <p>François GIBELLI</p>